

## INTERPELLATION

### Tamoil SA : où en est-on ?

Le PLR demande à être renseigné sur l'état d'avancement de toutes les procédures et autres négociations en cours.

De manière plus particulière, nous souhaitons une réponse détaillée relativement aux mesures concrètes et actions juridiques permettant de sauvegarder les intérêts de la commune.

Nous demandons à obtenir une réponse officielle (art. 33 al. 4 du Règlement du Conseil général).

Muraz, le 25 février 2015

1<sup>er</sup> signataire :

Côme VUILLE



Pour le groupe PLR :

Côme VUILLE, chef de groupe



Reçu

25.02.2015

